

**Quels rôles pour les technologies de l'information et de la communication dans la
prospection de l'information économique régionale?
Regards croisés sur la stratégie de communication du Centre régional d'investissement
de la ville d'Agadir, région Souss-Massa-Drâa, Maroc**

**[What is the contribution of information and communication technologies in
prospecting regional economic information?
Diverse perspectives on communication strategies of the Regional Investment Centre
of Agadir in Souss-Massa-Draa region]**

Khalid BENAMARA

École Doctorale Temps, Espaces, Sociétés, Cultures (TESC-ED327),
Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir (CERTOP-UMR 5044),
Université Toulouse Jean-Jaurès - Toulouse, France

Copyright © 2015 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the ***Creative Commons Attribution License***, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: Communication has long been considered in relation to community, territory and economic development. It involves several techniques and practices that are implemented at the regional level. The review of this implementation is dictated by empirical approaches that outline the emergence and the evolution of information and communication technologies as well as the resulting practices and policies. With this aim in mind, the ultimate goal, as established in Morocco in 1971, is to stimulate the territorial economy of the region in order to raise great investment opportunities. As a local development board, The Regional Investment Center has a crucial role in economic information networking and a direct impact on corporate mobility.

KEYWORDS: communication, decentralisation, firm, information, investment, public policy, region.

RESUMÉ: La communication est longtemps pensée par rapport au fait social, au territoire et au développement économique. Les techniques et les pratiques qu'elle met en jeu investissent progressivement le champ régional. L'examen de cette rencontre s'impose non seulement du point de vue des approches empiriques qui structurent l'apparition et le développement des technologies de l'information et de la communication, mais aussi du point de vue des pratiques qui en résultent. Dans cette optique, l'objectif ultime de la région, instituée au Maroc en 19971, est d'animer l'économie de son territoire pour susciter l'émergence des possibilités d'investissement. Le Centre régional d'investissement (CRI), en tant qu'organisme de développement à vocation régionale, assume un rôle prépondérant dans la mise en réseau de l'information économique, exerçant ainsi un impact direct sur la mobilité des entreprises au niveau local.

MOTS-CLEFS: communication, décentralisation, entreprise, information, investissement, politique publique, région.

1 INTRODUCTION

Durant les deux dernières décennies, la mondialisation et le développement des technologies de l'information et de la communication sont à l'origine de l'apparition de nouveaux modèles de développement, à travers un phénomène de sédimentation complexe. Le Maroc est sujet de mutations importantes d'ordres politique, économique et territorial. Ces mutations sont la résultante d'une planification indicative qui s'inscrit dans un long processus de concertation entre les pouvoirs publics et les acteurs privés.

Les années de la politique d'ajustement structurel (1983-1992) se répercutent par une stabilisation des indicateurs macro-économiques, notamment la réduction des dépenses publiques. Les stratégies de développement durant cette phase « *approchent le développement de manière technique* » [1]. Seuls sont pris en considération la nécessité de réduire l'interventionnisme de l'État marocain et son mode de régulation unilatéral. Les politiques de développement basées sur le rôle central de l'État-nation et sur la centralisation économique deviennent caduques.

L'adoption d'une série d'engagements internationaux à partir de la seconde moitié des années 1990 marque l'inscription résolue du Royaume du Maroc dans un processus d'ouverture économique : adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995 ; signature de l'accord d'association avec l'Union européenne en 1996 et de l'accord de libre échange avec les États-Unis d'Amérique en 2004. Ce processus va de paire avec l'entrée du pays dans la société de l'information et de la communication. La prospection et la diffusion de l'information économique deviennent un enjeu essentiel de développement tant au niveau national que régional.

Le questionnement qui structure cet article part du constat selon lequel l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'infrastructure d'une large variété d'activités économiques donne à ce secteur, doté d'une forte intensité technologique, un rôle prépondérant dans l'intégration spatiale de l'économie régionale au Maroc. À cet égard, il s'avère important de s'interroger sur les modes d'intervention de la région auprès du tissu entrepreneurial local. En d'autres termes, comment les réseaux des TIC peuvent-ils concourir à la mise en place d'un climat d'investissement permettant aux entreprises d'être au diapason des marchés concurrentiels ?

La prééminence d'informations générées à partir d'une logique centralisée contraste avec l'esprit de la décentralisation, que prône notamment la loi n° 47-96 relative à l'organisation de la région au Maroc. Cette loi considère que la région, en tant que collectivité locale, possède une capacité de diagnostic en ce qui concerne son territoire et les entreprises qui s'y trouvent. En partant de l'hypothèse selon laquelle la mise en réseau d'informations localement prospectées permet aux firmes d'effectuer de meilleurs choix micro-économiques, il nous semble nécessaire de s'interroger sur le rôle des organismes économiques à vocation régionale dans le développement de procédés informationnels, permettant de procurer aux entreprises des avantages compétitifs quand à la prospection des meilleurs sites d'implantation. Le questionnement qui structure cet article prend comme cas d'étude la stratégie de communication du Centre régional d'investissement de la région Souss-Massa-Drâa (CRI-SMD) au Maroc.

2 LA COMMUNICATION AUTOUR DE L'INFORMATION ÉCONOMIQUE AU MAROC, UNE ÉVOLUTION CONTRASTÉE

Les actions des organismes économiques à vocation régionale constituent l'épine dorsale du développement économique du territoire. Le Royaume du Maroc s'engage dans un vaste mouvement de décentralisation depuis les années 1970. L'histoire nous enseigne qu'il n'existe pas de lignes de démarcation stables entre les compétences de l'État central et celles dévolues aux régions lors de cette première expérience. Ces frontières mouvantes font des sept régions économiques, créées le 16 juin 1971 [2], de simples circonscriptions territoriales constituées du rassemblement de plusieurs provinces. Dans un souci de simplification, les premières lois de décentralisation attribuent le pouvoir de contrôle et de gestion de l'information économique à l'État central « *dans cette configuration, le territoire est compris comme un groupement communautaire dans un espace géographique, parfois en dépit de profondes mutations économiques* » [3]. Selon cette logique centralisée de prospection, « *la majorité des informations s'opère à partir du centre, et sont déclinées à partir des données de la comptabilité nationale, en tant que technique d'appréciation quantitative de l'activité économique.* » [3].

3 LOGIQUES ET POSTURES DE L'ANALYSE ET DE LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ÉCONOMIQUE AU MAROC

Les premiers tâtonnements dans ce cadre remontent aux années 1950. Il s'agit de la promulgation en 1959 du dahir n° 1-29-228 relatif aux enquêtes statistiques des services publics [4] [5]. Ce texte crée un Comité de coordination des enquêtes statistiques sous l'égide du ministère de l'Intérieur et de l'Économie. La deuxième expérience concerne le code des investissements de 1973 [6]. Ce texte se base sur les études menées par le Comité de coordination des enquêtes statistiques auprès des sept régions économiques, créées en 1971, pour instituer une segmentation de l'exonération fiscale sur la base du critère de l'intensité de l'activité économique (provinces de : Tarfaya, Ouarzazate, Ksar-Es-Souk, Oujda, Nador, Taza, El-Jadida, Settat, Béni-Mellal et Safi). Cette concurrence fiscale présente des effets pervers par la suite, en favorisant notamment la concentration spatiale de la base fiscale.

En 1968, le Comité de coordination et des études statistiques (COCOES) est créé conformément à la loi n° 370-67 relatif aux études statistiques [7]. La mise en application par le Maroc du programme d'ajustement structurel entre 1983 et 1992 impose durant cette phase des restrictions budgétaires, ce qui impacte négativement la réalisation des opérations statistiques, surtout celles d'ordre économique. En 1998, une délégation est créée auprès du premier ministre, chargée de la prévision économique et du plan [8]. Cette délégation est élevée au rang de ministère en 2002 [9]. L'article 2 du décret n° 2-02-397 de 2002 lui attribue : « *la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information statistique économique au niveau national.* » [10].

Depuis 2003, le ministère de la Prévision Économique et du Plan est érigé en administration de mission intitulée le Haut commissariat au plan (HCP). Au plan des technologies de l'information et de la communication, le HCP coordonne le système national d'information statistique (SNIS) – Selon l'article 2 du décret no 2-02-397 du 17 juillet 2002, fixant les attributions et l'organisation du ministère de la Prévision Économique et du Plan, le HCP « *collecte, analyse et diffuse l'information statistique économique et sociale et assure la coordination du système national de l'information statistique* » [10] –. Il utilise dans les recensements et les enquêtes la technique de collecte assistée par ordinateur (CAO), dans l'exploitation, la lecture automatique des documents (LAD), et dans l'analyse, le système d'information géographique (SIG). Le HCP met en ligne via son site institutionnel ([Http://www.hcp.ma/](http://www.hcp.ma/)) toutes les données issues des enquêtes et études de prévision économique à court et moyen termes à travers un bouquet de portails de veille informationnelle et documentaire thématiques dont le périmètre de veille concerne, en outre, le développement économique (Le Centre national de documentation, institué par le Décret no 2.97.286 du 7 avril 1999 [11], est une direction centrale sous tutelle du Haut commissariat au plan, gérée sous le régime SEGMA. Le CND met en ligne un bouquet de dix portails de veille informationnelle dont le périmètre de veille concerne : le tourisme et artisanat, l'énergie et les mines, la pauvreté et développement humain, la conjoncture, le commerce, l'éducation et la formation, l'industrie, l'agriculture, la pêche maritime, le logement et l'urbanisme).

En février 2009, l'Agence marocaine de développement des investissements (AMDI) est créée [12] en remplacement de la Direction des investissements (DI), elle assure le secrétariat de la Commission des investissements. Cette dernière approuve les projets d'investissement dont le montant est supérieur à 200.000 millions de dirhams dans le cadre de contrat de partenariat public-privé avec l'État. Cette entité, rattachée au ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, reprend les fonctions de la Direction des investissements extérieurs (DI), créée en 1996. L'article 3 de la loi no 41-08, portant création de l'agence, précise que l'AMDI mène « *toute actions de promotion et de communication et d'information afin de faire connaître les opportunités d'investissement au Maroc, elle tient et met à jour une banque de données relatives aux investissements réalisés.* » [12]. L'AMDI présente aussi sur son site web l'agrégation nationale des données économiques.

À l'instar du Haut commissariat au plan, l'Agence marocaine de développement des investissements est soumise à la tutelle de l'État. L'obligation pour l'AMDI de suivre les pratiques et les procédures de l'administration centrale entrave toute tentative de promotion informationnelle de l'économie régionale. Les missions menées par cette entité attestent aussi à quel point le déficit informationnel est préjudiciable pour notre pays sur le plan de l'attractivité des investissements. L'image que véhicule le Maroc est composée de l'émigration clandestine, du Sahara, de l'implication de Marocains dans des attentats terroristes. Ce cliché rédhibitoire est révélateur du manque informationnel grave. Il ne suffit pas d'avoir du savoir-faire, encore faut-il le faire savoir. D'où le défi de la HCP et de l'AMDI de véhiculer une image positive du pays. Relever ce challenge passe par la définition d'une stratégie informationnelle proactive et percutante, restaurant la visibilité et la confiance des agents économiques et impliquant les régions dans le cadre d'une vision plus concertée. Cette affirmation prend appui sur le fait que la production, le traitement et la diffusion de l'information sur l'économie de chaque région ne doit plus être une affaire qui échappe aux collectivités locales.

3.1 QUELLES PERCEES POUR DEPASSER LA PREEMINENCE D'UNE LOGIQUE DE DOMINATION DU CENTRE ?

Le dispositif d'information statistique au Maroc, malgré tous ses affinements, demeure fondamentalement marqué par une logique de centralisation. Les informations sur l'économie régionale, que ce soit lors de la phase de collecte, de

traitement ou de diffusion, ne sont en fait qu'une dérivée de données globales et pensées à partir des centres de décisions économique et politico-administrative. Il en résulte que la configuration des entreprises dans les différents secteurs d'activités obéit à la même logique de centralisation. Dès lors, la région, en tant qu'instance décentralisée, est obligée d'emprunter les circuits d'informations conçus à partir du centre pour faire connaître ses potentialités en matière d'investissement.

La question que l'on se pose alors est celle de savoir quels mécanismes d'information et de communication faut-il mettre en place pour faire jouer à la région son véritable rôle d'animateur économique ? Il n'existe pas de réponse systémique à cette interrogation. Il est certain toutefois que ce sont les acteurs de la région, dont les opérateurs économiques à côté des autres acteurs publics, qui ont la responsabilité d'animer ces mécanismes. L'information et la communication constituent un autre domaine d'excellence pour institutionnaliser la gouvernance économique des collectivités locales.

4 LA MISE EN RESEAU DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, VERS LA CREATION DE POLES ECONOMIQUES REGIONAUX NUMERIQUES

La mise en place des technologies de l'information structure le territoire économique, entraînant ainsi une plus grande dépendance de l'entreprise vis-à-vis de son milieu immédiat. La région est en mesure de promouvoir l'usage des TIC en intervenant soit directement soit indirectement auprès du tissu entrepreneurial local. L'action est directe lorsque la région décide elle-même d'utiliser des outils informationnels ayant des répercussions positives sur la vie économique de son territoire. Il s'agit de mettre en œuvre des moyens dont la finalité est de simplifier les démarches administratives et fiscales auxquelles le créateur d'entreprise est tenu. On évoque dans ce cadre la création d'un réseau numérique d'information (faire connaître les entreprises à céder, les repreneurs potentiels, les recherches de partenariats, les demandes de coopération ou de sous-traitance), la création d'observatoires ou de cellules de veille stratégique permettant la prospection et la vulgarisation de l'information économique. L'atteinte de tels objectifs nécessite, avant tout, l'intégration du territoire dans des réseaux d'informations (le Réseau pour la modernisation des entreprises de la région Souss-Massa-Drâa (RME-SMD), créé en 2008, est un exemple de cette démarche permettant l'accès à l'information et aux outils de communication pour les petites et moyennes entreprises).

Tels les réseaux infrastructurels, le modèle des réseaux informationnels centralisés contraste même avec la logique de la décentralisation, qui prône un développement polycentrique des bases de données informationnelles. Dans cette optique, le territoire n'est pas une juxtaposition d'éléments singuliers, mais un système cohérent ; la circulation de l'information économique est une des relations majeures entre les éléments de ce système. La région est en mesure aussi d'influencer indirectement l'usage des TIC dans le domaine économique, en multipliant les effets de synergies entre les entreprises locales et les institutions compétentes pour résoudre les problèmes liés à la prospection de l'information économique. Les actions déployées, directement ou indirectement, se complètent mutuellement dans le cadre de la politique économique générale de la région.

Il est évident que les très petites entreprises (TPE), qui constituent 20 % du tissu économique marocain (chiffres du HCP), n'ont, souvent ni les compétences, ni les moyens pour chercher sur le web ce qui peut être bénéfique pour leur croissance. D'où la nécessité de mettre à la disposition de ces unités productives un portail internet de proximité qui peut éventuellement accueillir les jeunes investisseurs ou porteurs de projets en vue de leur fournir des informations utiles sur l'offre économique du territoire : avantages consentis, adresses utiles, base de données, guide d'implantation, etc. En parallèle, la naissance du concept d'entreprise en réseau et la part croissante du commerce électronique dans les échanges provoquent des bouleversements majeurs dans le domaine économique, entraînant une plus grande dépendance de l'entreprise envers son milieu immédiat.

Les régions peuvent jouer un rôle de premier plan dans ce domaine en œuvrant pour la vulgarisation des services d'internet de proximité. Ce réseau numérique n'est pas seulement un simple média d'information de masse, c'est un média à caractère décentralisateur qui permet une communication horizontale entre des communautés appartenant à un même groupe d'intérêt. Ainsi, avant l'arrivée d'internet, la configuration communautaire s'apparente à des groupes réunis autour d'un point géographique nonobstant leurs différences, actuellement, « *une communauté virtuelle réunit des gens à partir de leurs similitudes et pas nécessairement à partir de leurs liens géographiques* » [13]. On parle dans ce cadre de la communautaire, c'est ce que les anglo-saxons désignent par le terme « *Narrowcasting* » [3].

5 LES ORGANISMES ÉCONOMIQUES A VOCATION REGIONALE AU DIAPASON DES TIC, QUEL MODELE POUR LE CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT D'AGADIR ?

L'objectif capital de la région, instituée en 1997, est de susciter l'émergence des possibilités d'investissement. Cependant, cette entité ne peut accomplir la mission qui lui est confiée que dans la mesure où elle est dotée d'instruments efficaces afin de mener à bien sa politique de développement. Cette fin justifie la création d'organismes satellites de la région chargés de soutenir le développement économique, à la manière du Centre régional d'investissement (CRI). Le solide argument justifiant son intérêt réside dans la place de leadership qu'il occupe dans le domaine de la promotion des investissements, mais aussi de la prospection et de la diffusion de l'information économique auprès des investisseurs (C'est l'exemple aussi des deux Agences pour le développement des provinces du Nord et du Sud du Royaume [14]. Ces organismes sont chargés d'étudier et de proposer aux autorités concernées des programmes économiques et sociaux dans le cadre d'une stratégie globale visant le développement des provinces du Nord et du Sud). Il leur incombe aussi de chercher les moyens nécessaires de financement pour l'exécution de programmes et de projets en prenant part à ce financement.

Le Centre régional d'investissement de la région Souss-Massa-Drâa (CRI-SMD) est créé par arrêté conjoint des ministres de l'Intérieur, des Finances, du Commerce et de l'Industrie [15], suite à la Lettre Royal du 9 janvier 2002, relative à la gestion déconcentrée de l'investissement [16]. Il comprend trois départements (figure no 1).

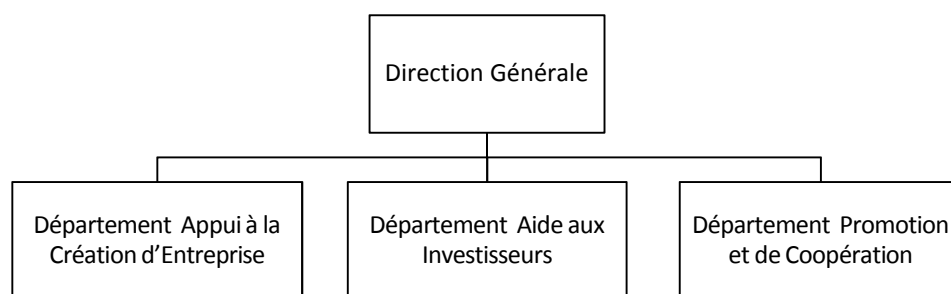


Fig. 1. Organigramme Centre régional d'investissement Souss-Massa-Drâa (CRI-SMD)

Le département d'aide à la création d'entreprises met à la disposition des investisseurs toutes les pièces justificatives nécessaires, établissant l'existence de leurs entreprises, dans un délai très court, et ce grâce à la mise à la disposition du CRI des représentants de la délégation du commerce et de l'industrie ; la sous direction régionale des impôts, qui délivre le numéro et la date d'obtention de l'identifiant fiscale et la patente ainsi que l'activité principale et le siège sociale de l'entreprise ; le Tribunal de première instance, qui délivre le numéro et la date d'obtention du registre de commerce ; la délégation de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), qui délivre le numéro et la date d'obtention de l'affiliation à cet organisme ; et le service de légalisation. La connexion du CRI par intranet à l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) permet l'obtention du certificat négatif sur place, ce qui constitue un gain substantiel en temps et en déplacement de l'investisseur.

Ces informations sont envoyées par chacun des opérateurs des postes qui correspondent aux services cités ci-dessus. Elles sont reçues ensuite par l'application serveur du CRI qui les stocke dans sa base de données. Un schéma descriptif de l'acheminement des données vers le poste serveur est détaillé ci-dessous (figure no 2).

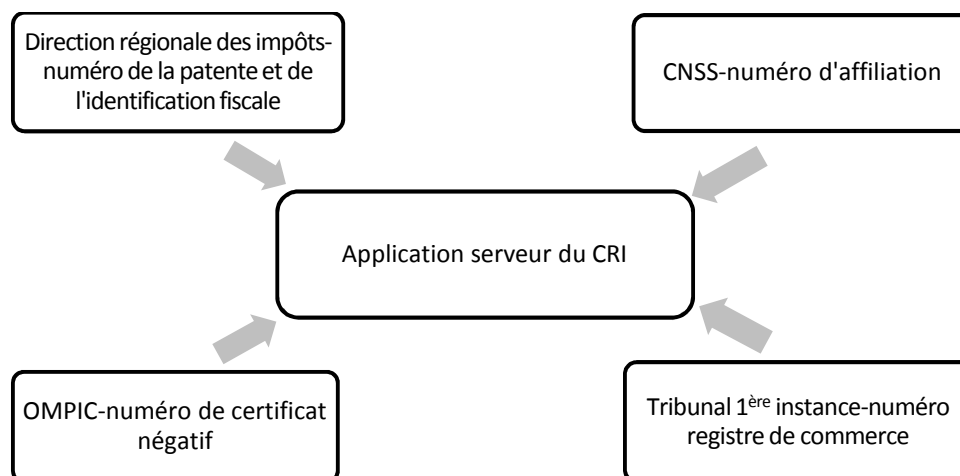


Fig. 2. processus d'acheminement des données des postes client vers le poste serveur [17]

Le département d'aide aux investisseurs réalise une base de données par catégories de visiteurs. La première catégorie concerne les demandeurs d'informations, celle-ci permet un suivi rapproché en vue de répertorier les promoteurs économiques potentiels et les encourager à investir dans la région ; la deuxième catégorie concerne les demandeurs d'autorisations, cela permet de classer par catégories les projets ayant acquis des autorisations et d'élaborer une base de données des procédures de demande d'autorisations ; les réclamations et contentieux constituent quant à eux la troisième base de données permettant de compiler les différentes sortes de demandes de litiges ainsi que les réponses correspondantes auxdites requêtes.

Les technologies de l'information et de la communication constituent un axe essentiel de travail auquel est attribué un département entier au sein du CRI (Département de promotion et de coopération) qui s'occupe des publications et produit les supports de communication, puis les diffuse dans le souci de faire connaître le potentiel économique et humain de la région. Cet axe dédié à la communication décentralisée va de pair avec les autres fonctions : appui à la création des entreprises et aide aux investisseurs.

5.1 LE SITE WEB DU CENTRE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT D'AGADIR

Le site web du Centre régional d'investissement de la région Souss-Massa-Drâa est créé en novembre 2002, il est financé exclusivement sur le budget de fonctionnement et d'intervention. Ce site reçoit en moyenne 5000 visiteurs par mois, dont une proportion significative d'étrangers, français en tête. Il traduit par son graphisme une double vocation : faciliter l'investissement à travers deux espaces distincts (espace créateurs et espace investisseurs), en fournissant certains formulaires électroniques, et promouvoir la région Souss-Massa-Drâa.

Le site web du CRI-SMD est décliné en quatre langues (arabe, français, anglais et espagnole), mais seuls les francophones peuvent accéder à la totalité du contenu, y compris les formulaires administratifs. Le site met à disposition des entrepreneurs des informations stratégiques (coûts des facteurs de production, données de marché couvrant onze secteurs économiques, profils territoriaux pour chacune des préfectures et provinces de la région et guides d'aide à la création d'entreprise et à l'investissement). En 2007, le CRI-SMD crée un nouveau portail sur le Web basé sur une technologie de conception plus dynamique afin de répondre au mieux aux besoins d'informations sur la promotion de l'investissement dans la région.

La deuxième génération du web 2.0, créée en 2007, permet au CRI-SMD de s'approprier de nouvelles fonctionnalités. Contrairement à l'interface du web 1.0, celle du web 2.0 permet une mise en page soignée, une parfaite interactivité avec l'utilisateur (le contenu de chaque page est actualisé en temps réel sans qu'il soit besoin de la recharger). La présence des formulaires en ligne dispense l'internaute de les installer sur son ordinateur.

5.2 L'OBSERVATOIRE DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

La création d'un observatoire des marchés, en vue de s'appuyer sur une bonne connaissance de l'environnement où opèrent les partenaires économiques, est un exemple typique de l'intervention directe de la région auprès du tissu entrepreneurial local. « *Le principal objectif de cet outil est de faciliter l'accès aux informations utiles à la conception et à la mise en œuvre des politiques d'attraction ; aux réflexions prospectives ou évaluatives qui les accompagnent* » [18]. Il s'agit dans cette optique de publier une lettre périodique afin d'y rapporter des informations économiques locales et surtout des services dispensés aux entreprises. Cette mesure est préconisée notamment dans le cadre du plan quinquennal de développement économique et social 2000-2004 :

« *La région doit se confirmer davantage en tant que pôle d'attraction des investissements, à ce titre le premier jalon vers l'amélioration de l'environnement global pour l'investissement doit être la disponibilité d'une information socio-économique de qualité, d'où la création d'un observatoire socio-économique est une première urgence.* » [19].

Le CRI-SMD crée en 2003 un organe de veille économique intitulé l'observatoire de l'économie régionale. Il s'agit d'une base de données constamment mise à jour, afin de livrer aux entrepreneurs un recueil statistique consistant sur l'investissement privé. Ce recueil se base sur les données traitées directement par les services du CRI ainsi que sur des enquêtes menées en collaboration avec les préfectures et provinces de la région Souss-Massa-Drâa et les services techniques concernés par l'acte d'investir (Office marocain de la propriété industrielle et commerciale, Agence urbaine d'Agadir, Départements sectoriels concernés, Organismes sous tutelle, Délégations ministérielles, etc). Les éditions de l'observatoire du CRI sont publiées dans quatre bulletins d'information disponibles en format numérique et papier : juin 2006, mars 2008, juillet 2009 et mars 2012. L'approche développée par l'observatoire s'appuie sur des indicateurs regroupés en plusieurs catégories et dont les données concernent deux principaux axes sous-jacents : l'investissement et la création de l'entreprise. L'Observatoire de l'investissement régional recense les projets réalisés ou en cours de réalisation à partir de l'année 2002 par provinces et préfectures, par secteurs d'activité (tourisme, industrie, immobilier, commerce et services) et par année.

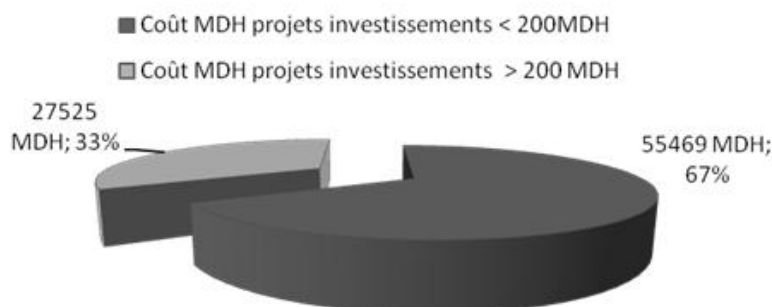


Fig. 3. répartition des investissements réalisés selon le coût des projets (2002-2010) [20]

L'Observatoire de la création d'entreprises quant à lui recense les projets d'investissement réalisés par forme juridique.

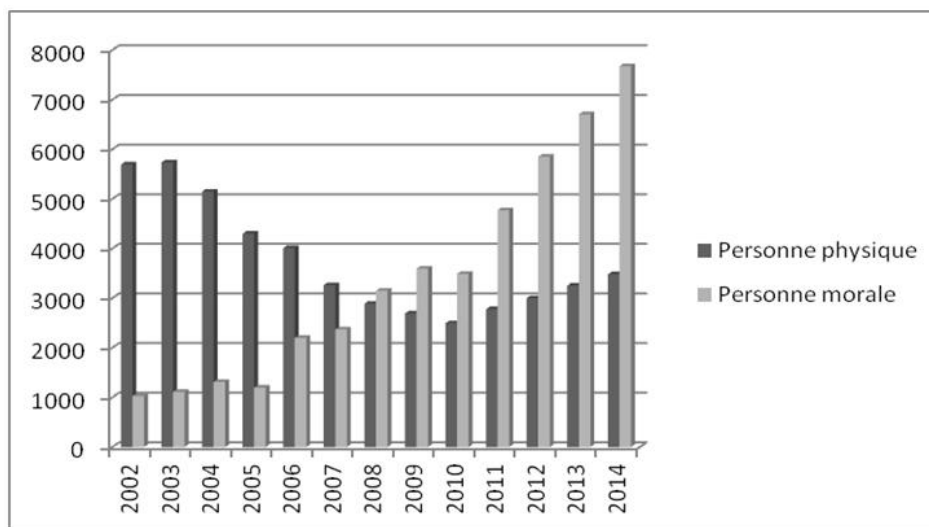


Fig. 4. répartition des projets réalisés selon la forme juridique (2002-2014) [21]

5.3 LA CELLULE DE VEILLE STRATEGIQUE DU CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT

Le système de veille stratégique constitue le troisième maillon de la stratégie de communication du Centre régional d'investissement de la région Souss-Massa-Drâa, permettant la diffusion de l'information économique auprès d'un large public d'entrepreneurs et de partenaires régionaux. Il s'agit du bulletin semestriel d'information CRI-Agadir News, des rapports d'activités annuels et des newsletters hebdomadaires CRI-Echos.

Le bulletin semestriel d'information CRI-Agadir News est un support de communication disponible sous format numérique et papier, il rend compte des faits marquants liés à l'investissement dans la région. On recense seize éditions publiées depuis l'année 2004. CRI-Agadir News est diffusé auprès des entreprises, associations professionnelles, institutions publiques régionales, nationales et internationales. « *Les principaux aspects développés et analysés dans ce support concernent : les aspects institutionnel et réglementaire, le développement sectoriel, les infrastructures physiques, les ressources humaines, la variation des coûts de facteurs de production, la mise à niveau de l'économie régionale, le benchmark avec d'autres territoires, etc.* » [18].

Le Centre régional d'investissement publie périodiquement depuis l'année 2004 des rapports d'activités qui recensent les projets d'investissement validés et ventilés par secteurs d'activités, les autorisations et certificats négatifs accordés, ainsi qu'une synthèse des activités de l'organisation (manifestations, études, formations, actions de coopération et de partenariat, etc). Depuis septembre 2011, le CRI-SMD publie aussi une newsletter hebdomadaire intitulée CRI-Echos. Ce support de communication constitue une revue de presse économique permettant de garder le contact de façon permanente avec les partenaires et les prospects potentiels. « *Le souhait de l'équipe du CRI-SMD à travers ce support, (...), est de confirmer le rôle de plus en plus prépondérant du CRI, non seulement en tant qu'acteur administratif (...) mais surtout en tant qu'expert régional pour l'analyse, le conseil et la participation à la mise œuvre de stratégies de développement économiques cohérentes et dynamiques.* » [18]. On recense ainsi 66 lettres d'information CRI-Echos publiées entre 2011 et 2014.

Les services d'information déployés par le Centre régional d'investissement de la région Souss-Massa-Drâa s'adressent principalement aux petites et moyennes entreprises (PME). Ils s'appuient sur des moyens d'intervention adaptés aux besoins de la recherche et de l'analyse d'informations économiques et commerciales. Toutefois, les interventions du CRI-SMD auprès des entreprises et investisseurs sont plus inspirées par l'urgence que par un projet précis de la région. Il s'agit plus d'une activité conjoncturelle que d'une politique planifiée.

Les interventions du Centre régional d'investissement se doivent d'être intégrées dans une démarche décentralisatrice de l'information économique. La région Souss-Massa-Drâa ne dispose pas d'une lettre périodique permettant de rapporter les informations économiques localement prospectées, à l'instar de certaines communes métropolitaines comme Casablanca, Rabat, Meknès et Tanger qui disposent de leurs propres revues locales. Cette absence de volonté de conquête de ce domaine s'explique entre autre non seulement par l'insuffisance des moyens humains et matériels mais aussi par des considérations politiques.

La prospection et la diffusion de l'information, à l'instar des autres actions économiques régionales, sont soumises à l'approbation préalable de l'Etat. Dans ce système, où les délibérations du Conseil régional sont fortement encadrées, comment et dans quelle limite les managers publics au niveau de la région peuvent mener à bien leurs compétences ? Le renforcement de la déconcentration au détriment de la décentralisation à travers les différentes réformes constitutionnelles, dont la dernière date de 2002, à travers la création des centres régionaux d'investissement, réduit davantage le champ de manœuvre des collectivités locales alors que ces dernières peuvent jouer un rôle considérable en matière de développement économique.

La communication apparaît dans ce cadre comme un facteur stratégique dans les vecteurs qui déterminent la localisation des entreprises. Une grande région doit se doter aujourd'hui d'un service d'information et d'orientation économique structuré et procéder à des enquêtes pour révéler les préférences de ses agents. La politique de communication prétendue doit être cohérente avec l'image de la région. Agadir peut se présenter comme la première ville touristique du Maroc car elle correspond à un qualificatif reconnu ou acceptable par de nombreux observateurs, alors que telle ou telle ville ne peut se prévaloir d'une qualification semblable. Il est donc question de mettre en valeur les spécificités de la région dans une perspective de développement économique et de chercher comment les éléments de l'identité régionale peuvent être intégrés dans les produits du territoire pour renforcer les liens entre image et ressources locales.

Dans les faits, et compte tenu de l'importance du contrôle d'opportunité sur les actes du Conseil régional au Maroc, le pouvoir de décision de la région en matière de prospection et de diffusion de l'information économique auprès des investisseurs et des entreprises n'est en fait qu'un pouvoir de proposition. La libéralisation des potentialités économiques au niveau régional est conditionnée par la suppression ou du moins l'assouplissement du contrôle d'opportunité. Cette réforme se justifie aujourd'hui par le fait que la région est soumise à d'autres formes de contrôle plus souples, en l'occurrence les tribunaux administratifs et les cours des comptes régionaux.

6 LES TIC ET L'ENJEU DE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE REGIONAL, QUELLES PERCEES POUR LA REGION SOUSS-MASSA-DRAA ?

Dans un environnement de plus en plus instable à cause de la succession des crises économiques, l'information devient le nerf des affrontements économiques auxquels se livrent actuellement les territoires, c'est aussi un produit fortement stratégique dont le développement, le traitement et la diffusion ne doit plus être une affaire qui échappe à la collectivité locale. Au Maroc, et malgré la prise de conscience relativement importante du rôle de l'information économique régional dans la stimulation de l'investissement, ce secteur ne jouit pour l'instant d'aucune priorité et connaît encore un développement assez long. C'est là une défaillance qu'il serait souhaitable de corriger pour mieux institutionnaliser la gouvernance économique des collectivités locales marocaines.

La région Souss-Massa-Drâa porte les stigmates de la destruction créatrice que l'économiste autrichien Joseph Aloïs Schumpeter a si bien explicité. Elle est le théâtre où s'accomplissent deux processus concomitants : celui du déclin d'activités traditionnelles et celui de la montée en puissance d'une économie structurée autour des technologies de l'information et de la communication. Le développement régional dans cette sphère s'observe par l'émergence, la croissance et le potentiel d'attraction des firmes.

Dans ces conditions, la maîtrise des TIC exige au préalable d'abolir le schéma stérilisant du cadre local par une dotation suffisante en infrastructures pour ainsi dire le rendre un milieu de support et permettre aux entreprises de s'y développer et de s'y épanouir. En effet, le constat général au Maroc montre que les collectivités locales sont dans un état de vétusté flagrant à cause d'un déficit de maintenance. Dans cette ligne de mire, les équipements structurants se doivent de désenclaver cet espace longtemps marginalisé et ce dans l'objectif, d'une part, de se prémunir contre tout effet centralisateur des moyens de prospection et de communication de l'information économique, « *certaines études ont en effet démontré la véracité de cette hypothèse, à savoir que plus une région est munie de possibilités de communication, plus elle peut devenir attrayante pour des entreprises extérieures* » [22]. Et, d'une autre part, favoriser le déploiement du rôle économique de la région qui se place en amont de toutes les autres politiques pour ne pas dire elle les conditionne même.

Il existe aussi une corrélation directe entre le développement des technologies de communication et l'émergence de nouvelles entreprises régionales. Ici les TIC se présentent comme une source de développement endogène. La possibilité de communiquer à distance entre les entreprises locales est génératrice de nouveaux réseaux de solidarité économique régionale. En connaissant l'offre et la demande de services et de biens sur une base de données régionale, on est en droit de s'attendre à voir émerger de nouvelles entreprises visant à combler la demande de cette région caractérisée par la prédominance d'une mono activité, est constamment sujette aux aléas économiques dont les variables sont pratiquement impossible de maîtriser.

7 CONCLUSION

La notion de région est intimement liée à celle de développement économique et la promotion des investissements. Dans cette optique, la logique de la décentralisation considère la communication comme étant une volonté ex-ante et un vecteur qui détermine la localisation des entreprises. Les technologies de l'information couplées à l'accélération du processus de régionalisation, constituent une opportunité certaine en vue d'instaurer des relations durables entre producteurs et utilisateurs de l'information économique au niveau régional.

Il est possible de mettre en exergue deux obstacles qui se dressent devant la prospection de l'information économique au niveau régional : l'absence de centre de documentation et d'information conçu par et pour la région et le manque d'information spécialisée, chose qui rend difficile le traitement et la diffusion des données concernant divers aspects du tissu économique régional. Cela est encore amplifié par la rareté des informations économiques au niveau des collectivités locales formant la région.

Au niveau de la région Souss-Massa-Drâa, quelque soit la qualité des opportunités et des propositions d'investissement, celles-ci risquent d'être peu productives si elles ne s'accordent pas avec une stratégie et un système de communication clair

et cohérent, et ne sont pas appuyées par ceux-ci. Le Centre régional d'investissement, en tant que structure à vocation transversale, est un élément essentiel de l'offre proposée par cette région. Son rôle doit être mis en avant dans toute stratégie de communication orientée vers l'investisseur car ce qui est difficile à mettre en œuvre à l'échelle nationale paraît réalisable dans un cadre régional. D'autant plus que les pays qui réussissent à attirer les capitaux étrangers sont ceux qui développent, entre autres, le principe du guichet unique.

Les Centres régionaux d'investissement sont créés, en tant que guichets uniques au niveau de chaque région, pour concevoir des politiques de développement territorial. Aux grandes actions de régulation macro-économiques nationales, se substitue une approche plus locale et plus micro-économique de coopération avec des entreprises, désormais considérées comme des partenaires. L'information sur les possibilités du territoire constitue un outil stratégique de cette politique. Le cadre régional peut être la dimension territoriale la plus opportune, compte tenu des moyens dont il dispose, pour résoudre les problèmes liés à la prospection et la diffusion de l'information économique, outil privilégié de la croissance.

Au Maroc, les collectivités locales sont en phase de devenir un acteur majeur du processus de développement économique et social du territoire. Il convient, à cette fin, de les doter des instruments nécessaires pour leur permettre de remplir cette mission d'une manière plus efficace. De par sa nature et pour pouvoir accomplir sa mission première, le Centre régional d'investissement de la région Souss-Massa-Drâa cumule une nouvelle fonction, celle d'amener un décloisonnement essentiel à la performance entrepreneuriale de la région à l'ère de l'intégration des technologies de l'information et de la communication. En ne se cantonnant pas à son guichet unique, le CRI-SMD ne néglige pas son mandat. Il est, jusqu'à un certain point, à l'avant-garde de la réflexion économique régionale dans sa perspective la plus large.

REFERENCES

- [1] A. Laghrissi, *Gouvernance au Maroc : Approches d'action publique*, El Wataniya, 2010.
- [2] Bulletin officiel no 3060 du 23/06/1971, dahir no 1-71-77 du 16 juin 1971 portant création des régions, p. 685-686.
- [3] S. Hinti, *Gouvernance économique et développement des territoires au Maroc*, El Maarif Al Jadida, 2005.
- [4] Bulletin officiel no 2449 du 02/10/1959, dahir no 1-59-228 relatif aux enquêtes statistiques des services publics, p. 654.
- [5] Bulletin officiel no 2449 du 2/10/1959, décret no 2-59-509 portant application du dahir no 1-59-228 relatif aux enquêtes statistiques des services publics, p. 1654-1655.
- [6] Bulletin officiel no 3172 du 15/08/1973, décret no 2-73-412 du 14/08/1973 pris pour application de l'article 11 du dahir portant loi no 1-73-411 du 13/08/1973 instituant des mesures d'encouragement des investissements, p. 1317.
- [7] Bulletin officiel no 2911 du 14/08/1968, décret Royal portant loi no 370-67 du 5 août 1968 relatif aux études statistiques, p. 832-833.
- [8] Bulletin officiel no 4574 du 2/04/1998, dahir no 1-98-37 du 16/03/1998 créant une Délégation auprès du Premier ministre chargée de la Prévision Économique et du Plan, pp. 223-224.
- [9] Bulletin officiel no 4832 du 21/09/2000, dahir no 1-00-279 du 06/09/2000, modifiant le dahir no 1-98-38 du 16/03/1998, portant création du ministère de la Prévision Économique et du Plan, pp. 778-779.
- [10] Bulletin officiel no 5030 du 15/08/2002, décret no 2-02-397 du 17/07/2002, fixant les attributions et l'organisation du ministère de la Prévision Économique et du Plan, pp. 889-892.
- [11] Bulletin officiel no 4696 du 03/06/1999, décret no 2.97.286 du 07/04/1999 fixant les attributions et l'organisation du Centre national de documentation, pp. 332-333.
- [12] Bulletin officiel n° 5714 du 5/03/2009, dahir n° 1-09-22 du 18/02/2009 portant promulgation de la loi no 41-08 portant création de l'agence marocaine de développement des investissements, pp. 369-371.
- [13] M. Cartier, *Les groupes d'intérêts et les collectivités locales: groupes d'appartenance, communautés de pratique, collectifs, villes numériques, cybercommunautés, associations et réseaux : une interface entre le citoyen et l'État*, Presses Université Laval, 2002.
- [14] Bulletin officiel no 5096 du 03/04/2003, dahir n° 1-03-26 du 24 mars 2003 portant promulgation de la loi no 61-02, portant ratification du décret-loi no 2-02-645 du 10 septembre 2002, portant création de l'Agence pour la Promotion et le Développement Économique et Social des Provinces du Sud du Royaume, p. 258.
- [15] Bulletin officiel no 5096 du 03/04/2003, dahir no 1-03-24 du 24 mars 2003 portant promulgation de la loi no 59-02, portant ratification du décret-loi no 2-02-643 du 10 septembre 2002, complétant la loi no 6-95 portant création de l'Agence pour la Promotion et le Développement Économique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume, p. 257.

-
- [16] Bulletin officiel no 5044 du 03/10/2002, arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur, du ministre de l'Économie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme et du ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Énergie et des Mines no 1527-02 du 27/09/2002 relatif à l'ouverture du Centre régional d'investissement de la région Souss-Massa-Drâa, p. 1042.
- [17] Bulletin officiel no 4970 du 17/01/2002, Lettre Royal au Premier ministre relative à la gestion déconcentrée de l'investissement, pp. 51-60.
- [18] A. Boudali, Comment améliorer les performances du CRI en utilisant les TIC pour promouvoir l'investissement dans Les régions ? Cas du CRI de la région Gharb-Chrarda-Béni-Hssen, Thèse professionnelle pour l'obtention d'un master spécialisé en management des services publics, 2004.
- [19] M. Alaoui Hassani Atlas, "Expériences locales en marketing territorial: les initiatives du CRI de la Région Souss Massa Drâa," L'Oriental, no. 12, pp. 28-31, 2013.
- [20] Ministère de la Prévision Économique et du Plan, Direction de la programmation, plan de développement économique et social 2000-2004 : section 4 région Souss-Massa-Drâa, 2001, p. 1-43.
- [21] Centre regional d'investissement (CRI), "Dossier special: Observatoire de l'investissement regional," CRI-Agadir News, no 10, 2009.
- [22] Centre regional d'investissement (CRI), "Ressources hydriques : rationalisation et gestion durable," CRI-Agadir News, no 12, 2010.
- [23] A. Laramée, "Le développement régional à l'ère des télécommunications: quelques hypothèses de recherché," Cahiers de géographie du Québec, vol. 34, no. 91, pp. 33-44, 1990.